# LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 17 Prairial, an VI.

Sequestre mis sur le palais appartenant aux Maltais, à Rôme, par ordre du général Saint Cyr. — Proposition faite par l'ambassadeur français à la cour de Turin, d'accorder une amnistie pour ceux qui ont été faits prisonniers. — Déclaration d'un membre du sénat contre le directore helvétique. — Lettre à un représentant du peuple par le commissaire des guerres de Lille,

## ITALIE.

es,

celter dre

jet &

on,

8

Ils

ou

qui

ent

s se

псе

ait

ens.

que

ıra-

cita

l le

lent

5 j.

3c.

8 c.

2 C.

9 c.

er.

5 c.

oç.

7 f.

8 c.

5 c.

5 c.

6f.

5 f.

oo f.

. . .

ers,

KOII

10 8

elle,

elle,

r les

rue

De Rome , le 26 floréal.

Par ordre du général Saint-Cyr, on a séquestré le palais appartenant à l'ordre religieux de Malthe : on fit hier l'inventaire du mobilier & des autres effets, pour confisquer le tout au profit de la nation française.

# De Milan , le 30 floréal.

Le directoire exécutif vient d'assurer à la nation tons les biens & effets de divers corps réguliers des deux sexes, soit en les supprimant, soit en les amalgamant avec d'autres couvens.

On a imposé une taxe sur les domestiques à gages, savoir: pour un domestique, 6 francs; pour deux, 13; pour trois, 36; pour quatre, 60; pour cinq, 90; pour six, 126, &c. & en suivant la même progression. On ne paie rien pour les domestiques âgés de plus de cinquante ans.

On a imposé une autre taxe d'un écu par roue, sur toutes les voitures de luxe.

Trouvé, ministre de la république française près la république cisalpine, est arrivé ici. Nous y attendons le ministre impéral.

### De Turin , le 3 prairial.

Les insurgens qui ont été faits prisonniers dans les dernieres affaires, ne seront pas traités avec la sévérité qui a été déployée contre ceux qui avoient été pris précédemment. On assure que l'ambassadeur de la république française insiste sur une amnistie complette, & qu'il s'exprime à cet égard de maniere à n'avoir pas de refus à craindre. Il fait entendre que c'est à ce prix que le directoire français a consenti à prêter des secours au roi de Sardaigne.

## ALLEMAGNE.

# De Rastadt, du 8 prairial.

La noblesse immédiate de l'Empire continue à demander des dédommagemens pour les droits féodaux qu'elle avoit sur les biens cédés à la France. Mais il paroît que l'on n'aura point égard à cette prétention, & que ses membres seront ob'igés de se contenter dorénavant de la possession de leurs biens comme simples particuliers.

Le ci-devant cardinal de Rohan est à Bade, où il prendles eaux. L'ambassade qu'il a au congrès de Rastadt va partir. Elle est composée d'émigrés français : ce qui fait que les ministres de la république ne veulent entrer dans aucune communication avec eux.

#### SUISSE.

De Arau, le 9 prairial.

Notre directoire a rendu publique la déclaration suivante, relativement aux expressions violentes qu'un sénateur s'est permises, non-seulement contre le directoire en masse, mais contre un des directeurs en particulier. « Le directoire helvétique ayant lu dans la gazette de Zurich, & dans le Républicain Suisse, une accusation non moins infâmante qu'injuste, déclare qu'en perdant de vue tout sentiment de sa propre considération, & tout dévoué au devoir que lui impose la patrie, il ne peut s'occuper d'ancun intérêt qui lui est individuel.

» C'est de ses efforts à se rendre digne de la confiance publique, qu'il attend l'indemnité de l'injustice passagere d'un sent homme, que la modération qu'il oppose à ses expressions fera revenir tôt ou tard à des sentimens plus instes. Le vœu le plus ardent de tous les véritables amis de la patrie, est que nos dignes patriotes ne se laissent pas exciter les uns contre les autres par de vils calomniateurs, peut-être en intelligence secrettes avec les olygarques, & ne causent ainsi le malheur de la patrie».

## De Basle, le 10 prairial.

Le général Schawembourg a publié, le 29 floréal, une proclamation dans laquelle après avoir fixé les rations dues à chaque soldat, officier, &c. il assure que la valeur de tous les objets fournis à l'armée sera déduite sur les contributions.

Les divisions qui se manifestent entre notre directoire & notre sénat, menacent de troubler notre tranquillité. Depuis le moment où le citoyen Ochs a fait cette sortie vigoureuse contre un membre du directoire, le citoyen Bay, de Berne, on s'observe avec une défiance mutuelle, & on paroît craindre généralement quelques secousses politiques, extrêmement dangereuses dans un pays, dont le nouveau gouvernement est à peine constitué. Le cicoyen Ochs est arrivé ici hier au soir. Il a été précédé par le ministre français Mengaud, qui cependant repartira incessamment pour Arau.

Notre corps législatif s'est occupé dans ses dernieres séances, de la suppression de plusieurs anciennes institutions qui ne sont pas conformes à notre constitution & aux principes de liberté que nous professons. Les d bats occasionnés, au grand conseil, lors de la discussion sur l'abolition des dimes, ont été assez tumultueux; cependant on ne doute nullement que la grande majorité ne vote pour la suppression cette imposition onéreuse.

Des lettres arrivées ici de l'intérieur de la Suisse mar-

quent que les troubles ne sont pas encore tout-à-fait appaisés dans le Valais, mais qu'on espere y parvenir sous peu, un nouveau renfort de troupes françaises & vandoises étant arrivé à Sion. Dans les petits cantons tout est tranquille dans ce moment, & on est occupé à les organiser selon les formes constitutionnelles.

Il arrive tous les jours de nouvelles troupes françaises en suisse ; ce sont les demi-brigades de l'armée de Mayence, qui ont passé par Strasbourg & Colmar , pour remplacer dans notre république les troupes qui sont parties pour l'Italie & qui passent par le pays de Vaud & le departement du Mont-Blanc, ou par le Saint-Bernard. Cependant cette marche de troupes en Italie n'est pas dirigée contre les Autrichiens ; elles ne servent qu'à remplacer en partie les demi-brigades embarquées à Civita-Vecchia, Gênes & Toulon.

Le nonce du pape, qui résidoit jusqu'ici à Lucerne, est attendu ici d'un jour à l'autre. Il est obligé de quitter pour toujours le territoire de notre république. On prétend qu'il a beaucoup contribué à fanatiser les habitans des petits cantons & à les provoquer contre les français.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE. De Toulon , le 6 prairial.

« L'habile constructeur Sordrix vient d'achever un bâtiment qui pourra se diviser en huit parties , & pour lequel on a fait huit voilures. Ce bâtiment se monte & se démonte à volonté. Quelques personnes prétendent qu'il est destiné pour Suez, où il doit servir à la défense de cette ville &

#### De Strasbourg , le 10 prairial.

On ne croit plus ici a une nouvelle rupture entre la France & l'Autriche. Il est certain que l'armée autrichienne, dont un corps s'étoit de nouveau avancé dans l'intériear de la Souabe, fait un mouvement rétrograde pour évacuer non-seulement ce cercle, mais aussi la plus grande partie de la Baviere. Le corps d'armée rassemblé au Tyrol & principalement sur les frontieres de la Suisse, ne sera plus grossi, mais diminué, quelques troupes ayant reçu l'ordre de retourner dans l'intérieur de l'Autriche. Les Autrichiens évacuent des ce moment Heidelberg, où ils avoient encore quelques troupes pour garder un magasin assez considérable.

Le citoyen Christiani, ex-conventionnel, sera installé après-demain comme commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du Bas-Rhin.

### De Lille , le 12 prairial.

Lettre écrite à un représentant du peuple, par le com-missaire des guerres de cette ville.

« Les prisonniers anglais sont arrivés ici, escortés par la 16° demi-brigade de bataille. Ce n'est pas sans raison qu'on a dit que c'étoit l'élite des tronpes anglaises. Ce sont des hommes superbes , & généralement d'une belle figure. Plus de trente mille ames se sont portées sur leur passage au moment de leur arrivée, & les ont reçus aux cris de vive la république. Ils n'étoient point décontenancés, surtout les soldats : les officiers étoient tristes. Leur nombre, constaté par une revue de rigueur, se porte à 1394, parmi lesquels sont soixante sept officiers. Ils se louent beaucoup des troupes françaises, qui ne leur ont pris ni leurs montres ni leur argent, car ils n'avoient débarqué qu'avec

p. Quelques uns d'eux, qui s'expliquent avec assez de

franchise, disent que leur intention n'étoit pas de tenir sur la côte; qu'ils ne se proposoient même pas, de s'emparer d'Ostende ; mais que le seul bnt de l'expédition étoit de détruire les écluses qui préservent le bas pays, afin de l'inonder enticrement, & que l'attaque d'Ostende n'étoit que simulée, pour faire diversion, pendant qu'on travailleroit à faire sauter les digues ».

la c

le n

par

du

Bac

teat

flot

Con

ou

au

Ca

ple

an

d'a

ric

de

te

çi

lé

0

d

0

J

Voici le compte qu'ils rendent de lour expédition :

« Ils devoient debarquer dans la muit du 29 floréal; ils ne purent mettre pied à terre que le 20 à quatre heures du matin, au nombre de 2 mille hommes environ. Il se porterent, sans rencontrer un homme, aux digues qu'ils alloient détruire ; ils s'occuperent à les miner. Leur opération terminée, (mais sur laquelle ils se tromperent), ils retournerent du côté de la mer. Le vent avoit change; la flotte avoit pris le large ; on leur fit dire par des avisos qui étoient restés en panne, qu'elle se rapprocheroit le soir Plusieurs soldats, & sur-tout les marins, croyant pouvoir la rejoindre à la nage, se jetterent à l'eau; la plupart ont péri. A quatre houres du matin, ils furent attaqués par 300 hommes d'infanterie & 27 hommes da 6°. de dragons. Leur général ent une cuisse cassée & tomba; le jeune homme qui prit le commandement à sa place, fit signal de se rendre : après un léger combat, ils mirent bas les armes. Ils pensent que cette affaire va faire beaucoup de bruit à Londres, & que la conduite de plu-sieurs marins & officiers de terre sera rigoureusement scrutée.

» Nos préparatifs sur les côtes de l'Océan ne semblent pas les intimider; mais l'expédition que commande Buonaparte les inquiete beaucoup. Ils demandent, avec un empressement qui tient plus que de la curiosité, si l'on sait

sur quel point. Ils présument que ce sera sur l'Irlande.

» Ils annoncent qu'ils sont supérieurement servis par les intelligences qu'ils ont dans l'intérieur, & qu'ils n'ignorent pas jusqu'au plus petit mouvement que sont nos troupes. Ce c'est pas sans raison que le directoire couvre du plus profond secret ses projets : plus il en mettra, & plus il sera sur du succès ».

De PARIS, le 16 prairial.

Le général Dandeels paroît avoir trouvé à Paris boaucoup plus de faveur qu'à la Haye. On assure qu'il a donné au directoire sur l'étal actuel de la Hollande des détails très-importans & qui n'étoient pas encore connus.

Ces renseignemens sont peut-être de nature à produire plus d'un genre d'améliorations dans la république batave.

Roberjot a reçu ordre de se rendre au plutôt à son nouveau poste pour s'y concerter avec le général Joubert sur les mesures à prendre pour assurer enfin au gouvernement bitave une attitude & une consistance si nécessaires à la prospérité de ce pays.

— C'est sans aucune espece de fondement que quelques

personnes s'amusent à faire courir le bruit de la rentrée de notre flotte à Toulon. Le frere de Buonaparte a reçu

de lui une lettre datée de Corse.

- Tallien est à la veille de partir pour l'Italie. Il n'y portera, dit-on, aucun caractere public. Il est fort lié avec le général Brune, & se rendra probablement auprès de lui. On voit avec peine qu'il soit oublié dans la distribution des places qui se fait en ce moment. Il a au moins autant de titres & de moyens pour être utile-

ment employé, que beaucoup de ceux qui le sont.

— Bach, un des derniers électeurs de Paris, est devant le jury d'acceptation pour la brochure intitulée

enir.

einition

ays,

ende

u'on

éal ;

ures

Il se

lu'ils

opé-

nt),

nge;

visos

it le

yant

1; la

arent

es da

ée &

à sa

t, ils

faire

plu-

ment

blent

Buo-

n em-

n sait

inde. ar les

igno-

oupes.

s pro-

ra sûr

boau-

u'il a

le des

anus.

odnire

tave.

à son

oubert

uver-

néces-

elques

entrée

a reçu

'Italie.

Il est

lement

é dans

t. Il a

utile-

est detulée : la conspiration du 22 floréal renvoyée à ses auteurs. Les feuilles demi-efficielles dénoncent cet écrit comme le manifeste du parti anarchique contre le directoire; & par suite du système qui tend à confondre & à frapper du même coup les deux factions , elles montrent dans Bach un agent de Louis XVIII, se cachant sous le manteau démagogique.

- On n'a point encore de nouvelles officielles de notre flotte de la Méditerrance, mais des bateaux revenant de Corse & de Corsou, l'ont rencontrée le 4 prairial à 60 ou 80 lieues sud-est. Les vents qui ont constamment été au nord ouest, ont dû la favoriser dans sa navigation.

- Si on en croit les lettres de Lisbonne, c'est le lord Saint-Vincent qui est entré dans la Méditerrance, en laissant à l'amiral Orde le soin de garder la flotte espagnole dans

Cadix. - Charles Delacroix est arrivé de la Haye à Paris. Il paroît qu'il cessera d'être employé dans la carriere diplomatique, & qu'il prendra sa place au conseil des

- Le fameux Decauge est en route pour la France, d'après les ordres de notre directoire.

- On dit que Chassey n'aura pas le ministere de l'intérieur, quoique Letourneux paroisse toujours à la veille

de le quitter. Rien encore de décidé sur son successeur. Quelques personnes réservent ce ministere à François (de Neufchâteau), lors de son retour de Seltz. D'autres continuent à le donner au citoyen Sénovert.

- Le citoyen Pichon, auteur de deux lottres d'un Frauçais à Pitt, & sons-chef dans un des bureaux du ministere des relations extérieures, est nommé secrétaire de légation à la Haye auprès de Roberjot.

- Guillemardet partira sous peu de jours pour Madrid. On assure que le citoyen Perrochel , chargé d'affaires par interim, conservera une grande influence sous le nouvel ambassadeur.

- Une grêle terrible a ravagé le départ, de Loir & Cher.

Les communes de Périgueux & de Limoges viennent -d'être mises en état de siege. On dit que cette mesure a pour objet de prévenir les agitations que l'on y craint, à raison de la loi qui annulle les dernieres élections de ces deux départemens.

- On prétend que le citoyen Rapinat, commissaire français en Suisse, & qui ne paroît pas trop d'accord avec le directoire helvetique, sera remplacé par le citoyen Thierry ( de Malhauzen ). Ce qui est certain, c'est que ce dernier

est à Berne depuis le 4 prairial. - Les consuls romains reulent empécher le roi de Naples de prendre le titre de roi des Romains, comme nous avons demandé au roi d'Angleterre, lors des négociations avec le lord Malmesbury, d'abandonner le titre

de roi de France. - Le bureau central avoit défendu, il y a peu de jours, Jes seux volans dans les setes champetres, à cause des caccidens que peut occasionner la chûte des baguettes. Il a pris de nouvelles mosures depuis l'événement qui a détruit le theatre de Lazzari, pour prévenir des malheurs sem-blables. Il a écrit aux différens directeurs de spectacles que la représentation des pieces où il pourroit y avoir des effets de seu, étoit provisoirement suspendue jusqu'à ce qu'on se sut assuré qu'il n'en pouvoit résulter aucun danger.

- On assure que le nouveau ministre de la police s'est transporté hier sur les ruines du théâtre de Lazzary, alin de s'assurer par lui-même des effets de l'incendie, d'entendre les plaintes des infortunés que cet événement a plongés dans la misere, & d'être plus à portée de selliciter pour eux la bienfaisance du gouvernement.

Un tel acte atteste & honore sa sensibilité.

— Si on en croit une lettre de Milan, une révolution vient de s'opérer dans l'isle de Malthe. On étoit persuadé en Italie que c'étoit là un des objets de la flotte sortie de Toulon.

- On écrit de Turin que plusieurs officiers des premieres familles du Piemont ont demandé leur démission, à cause de la dissiculté des circonstances. Dans ce nombre, on cite le marquis d'Orméa, le comte de la Ville, & le chevalier Piassasque.

Tirage de la loterie nationale, du 16 prairial. 52. 48. 40. 11. 70. CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ CENTS. Présidence du citoyen CREUSÉ-LIATOUCHE.

Suite de la séance du 15 prairial.

Duviquet, nouveau député, appuie avec beaucoup de force, dans un discours évrit avec soin & avec chaleur, le projet de la commission, tendant à investir le directoire du droit de nominer aux places vacantes dans le tribunal de cassation. Il pense que lui refuser ce droit, ce seroit faire un pas retrograde & revenir sur des mesures dont le passé a prouvé les avantages. Il voit dans le projet présenté, le complément nécessuire des loix du 19 fractidor & du 22 floréal.

Boullay (de la Meurine) combat cette attribution; & sans parler des causes de l'importance qu'on y attache,

il assure que la loi du 19 fructidor n'a point donné textuellement ce droit au directoire. Il soutient que si la lettre de la constitution ne dit rien, il faut suivre le principe général qui veut que la législation soit en harmonie avecl'esprit de la constitution. Il invoque la séparation des pouvoirs pour garantir au peuple la liberté civile, plus précieuse pour lui que la liberté politique, théorie des hommes éclairés & qui n'est souvent qu'une jouissance de spéculation. Il examine l'influence du directoire sur l'ordre judiciaire, & il rappelle les nombreuses commissions militaires, toutes sous la dépendance du pouvoir exécutif & nécessaires sans donte pour l'action de la police générale contre les émigrés & les pertubateurs de l'ordre public; les loix d'exceptions qui laissent au directoire la nomination d'un grand nombre de juges de paix, des tribunenx civils, des tribunaux criminels; c'est-à-dire, des officiers de police judiciaire & des accusateurs. Il observe que la législation ordinaire qui fait nommer les juris par les administrations sous sa dépendance immédiate, lui donne encore la plus grande influence sur la nomination des véritables juges. Est ce dans cette posttion qu'il faut encore augmenter l'influence de la puissance administrative sar l'ordre judiciaire?

Ici Boulay s'éleve contre le torrent des loix de circonstance. Il en fait craincre l'habitude & l'excès, qui mettroient le pouvoir supprême dans le cas de ne plus avoir qu'à voutoir pour abuser; ce qu'il ne faut jamais s'ouffrir, & à quoi la législation doit tonjours s'opposer ; ce qui enfin,

ne feroit que creuser un abime sous les pas de la puissance exécutive. Il déclare, au reste, que les circonstances ne lui paroissent pas si pressantes, puisque les deux factions également ennemics de la liberté, ont été terrassées le 18 fructidor & le 22 floréal. Il vote pour que l'on autorise le tribunal de cassation à se completter.

On demande la clôture de la discusion. Bailleul s'y oppose, parce qu'il regarde comme nécessaire de répondre à Boulay & à ses subtilités; (on murmure) Il lui reproche d'avoir fait abstraction de toutes les cisconstances, quand tout ce qui nous environne est circonstance.

Le conseil ordonne l'impression des discours, & ajourne

le tout à demain.

# Séance du 16 prairial.

Chollet sait un rapport & présente un projet de résolution tendant à accorder un nouveau delai d'un mois aux débiteurs de rentes viageres dont les capitaix ont été fournis en papier-monnoie pour faire faire la réduction en numéraire métallique.

Le conseil ordonne l'impression.

On reprend la discussion sur les places vacantes au tribunal de cassation, & le moyen à prendre pour y faire nommer.

Cabanis parle pour le projet de la commission tendant à laisser faire ces nominations au directoire exécutif; un membre combat ce projet; le conseil ferme la discussion & rejette le projet de la commission par la question préalable. Alors on demanée vivement la priorité pour le projet présenté par Félix Faulcon, & qui tend à laisser nommer aux places par les membres du tribunal de cassation eux-mêmes, à la charge de ne choisir que les citoyens qui aient exercé des fonctions de juges à la nomination du peuple.

Bailleul combat cette proposition ; il dit qu'on s'est beaucoup plus occupé dans la discussion de savoir si on laisseroit faire les nominations dont il s'agit par le directoire, que de rechercher dans le cas contraire par qui elles devront être faites. Le conseil n'est donc pas suffisarement éclairé sur ce point ; d'ailleurs , le projet de la commission n'étant qu'un projet provisoire, il s'agit ici d'une loi définitive. L'orateur voit le plus grand danger à adopter le projet de Félix Faulcon, & à isoler ainsi le tribunal de cassation des autres autorités. — Des murmures s'élevent.

L'opinant reprend & dit que s'il eût pu discuter le projet Le la commission, il eût fait voir combien il y avoit d'insonvéniens à ne pas adopter cette mesure provisoire, & à retirer au directoire exécutif une marque de confiance qui lui avoit été donnée.

De nouveaux murmures s'élevent.

Ce n'est pas la question, crie-t-on. Renfermez-vous

dans la question.

puis voir, je ne puis discuter qu'à ma maniere, reprend Bailleul; la mesure qu'on vous proposoit étoit une suite de celles prises au 18 fructidor : les factions ont les yenx sur nous.

Il reprend. — Oui, les factions ont les yeux sur nons, pour voir ce qu'elles doivent espérer ou craindre. Craignez qu'elles ne disent que vous avez voulu faire, non mieux, mais autrement qu'en fructidor. Quiconque a étudié la révolution, sait qu'un mot imprudemment lâché à cette tribune pent conter la vie aux meilleurs patriotes.

Bailleul demande l'ajournement.

Betz s'y oppose ; il dit que malgré toute la force & la timidite que le préopinant a cherché à mettre dans ses idées, il s'est trompé quand il a dit que la question n'avoit été discutée que sous un point de vue, elle l'a été sous toutes les faces à la derniere séance. Quant à la crainte d'isoler le tribunal de cassation des

autres autorités, loin de voir là un danger, l'opinant est d'avis que la tranquillité, la sûreté, la liberté des citoyens est dans la parfaite indépendance de ce premier tribunal de

la nation.

Betz appuie le projet de Félix-Faulcon.

Bérenger demande le renvoi de tous les projets présentés à la commission existante. - Adopté.

So

23

et

au bu

V

se

ar

fai de

ėt

ce

R

ch

G

qu co

ex

do

Pa

ça de

L

VC qu A

m

Le conseil s'est occupé ensuite de la dénonciation pour forfaiture portée contre le juge-de-paix de Chauny.

## CONSEIL DES ANCIENS.

# Présidence du citoyen REGNIER.

# Siance du 16 prairial.

Legrand propose d'approuver une résolution du 26 germinal, relative à des contestations élevées entre des créanciers d'émigrés reconnus solvables, & les co-partageans, les co-obligés, les cautions simples & solidaires. -Impression & ajournement.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution d'hier, qui accorde des indemnités de frais de route aux citoyeus qui avoient été nommés au corps législatif, & dont les élections ont été annullées.

#### Bourse du . C

Bourse au 10 prairial.	
msterd. $58\frac{1}{4}$ , $58\frac{7}{4}$ . $dom$ cour. $55\frac{1}{4}$ , $56$ . lamb. 191, 189. Iadrid. 12 f. 25 c. Iad. effec. 15 f. 7 c. adix. 12 f. 25 e. ad. effec. 15 l. 12 c. ênes. $96\frac{1}{2}$ , $95\frac{1}{4}$ . ivour. $104\frac{1}{2}a\frac{1}{4}$ , $103\frac{1}{2}a\frac{1}{4}$ . eneve. 2 p. arg. cour âlc. $\frac{1}{2}$ per., $1\frac{1}{4}a\frac{1}{2}$ per. you. $pair 20\frac{1}{4}$ . arseille. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{6}$ b. 15 $\frac{1}{6}$ . Pair 15 $\frac{1}{6}$ .	Montpellier 1 p. ° b. 15 j. Rente provisoire. 17 f. 13 c. Tiers consol. 14 f. 88 c., 91 c. Bon ½

Esprit 5, 450 à 455 f. — Eau-de-vie 22 deg., 340 à 400 f. - Hulle d'olive, 1 fr. 13 à 13 cent. - Café Martin., manque. - Café St-Domingue, 2 f. 80 à 83 c. - Sucre d'Anvers, 2 f. 43 à 55 c — Sacre d'Orléans, 2 f. 45 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 f. 9 à 10 c. — Coton du Levant, 2 f. 10 à 50 c. - Coton des isles, 3 f. à 4 f. 10 c. - Sel, 5 f.

Voyage du ci-devant duc du Châtelet en Portugal, où se trouvent des détails intéressans sur ses colonies, sur le tremblement de torre de Lisbonne, sur M. de Pombal & la cour Revu, corrigé sur le manuscrit, & augmenté de notes sur la situation de ce royaume & de sès colonies; par J. Fr. Bourgoing, ci-devant ministre planipotentiaire de la république française en Espagne, membre associé de l'institut national; 2 vol. in-b°. de 540 pages, imprimés sur caracteres de cicero Didot, avec la carte de Portugal & la vue de la baie de lisbonne, gravées en taille-douce. Prix, 5 fr. 10 déc brochès, & 7 fr. franc de port par la poste; en papier vélin, 11 fr. A Paris, chez Fr. Buisson, imprimeur-lib aire, rue Hautefeuille, n°. 20. Voyage du ci-devant duc du Châtelet en Portugal, où se trouvent

A. FRANÇOIS.

DE L'IMPRIMERIE DU PUBLICISTE, rue des Moineaux, nº. 423.

G